



Partenariat entre la plateforme de recherche clinique et évaluative (PRCE) et la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU) du CHU de Québec-Université Laval

Dans un esprit d'accompagnement et de formation aux résidents, la DEAU du CHU de Québec – Université Laval finance jusqu'à 35 heures de services de la PRCE (services méthodologiques, biostatistiques ...) par projet de recherche.

Pour plus de détails sur les services offerts par la plateforme de recherche clinique : <http://rce.crchudequebec.ulaval.ca/nos-services>

Conditions pour l'accès à la gratuité des services :

À compter du 1^{er} juillet 2019, les critères d'accès seront resserrés, et ce, afin d'améliorer davantage l'expérience d'apprentissage de la recherche par les résidents :

- Être résident inscrit dans un programme de résidence à la Faculté de médecine de l'Université Laval;
- Avoir un clinicien chercheur membre du CMDP du CHU de Québec-Université Laval comme responsable du projet de recherche au CHU de Québec-Université Laval;
- Le projet de recherche ne doit pas être financé par une source externe au CHU de Québec-Université Laval;
- Il est maintenant obligatoire d'établir un premier contact avec la coordonnatrice de la plateforme (Nathalie.Laflamme.1@crchudequebec.ulaval.ca) dès l'étape d'élaboration de votre projet de recherche. Vous pouvez aussi écrire à l'adresse générale : RechClinique@crchudequebec.ulaval.ca.
- Il est également obligatoire de s'engager, par écrit (signatures requises) à :
 - Collaborer avec le ou les membres de la PRCE impliqué(s) jusqu'à la fin du projet;
 - Présenter minimalement les résultats de son projet de recherche, lors du congrès annuel de l'Association du Québec de sa spécialité (ou l'équivalent);
 - informer la PRCE de toutes publications et/ou communications.

N.B. Cette implication de la PRCE tout au long du projet a pour but d'en assurer la bonne évolution et de favoriser les publications, ainsi que de documenter toutes publications ou présentations qui découlent de ces projets de recherche.



L'encadrement et le soutien pourront ainsi être offerts selon les besoins et particularités du projet et assurer des bonnes bases méthodologiques. De plus, un soutien administratif, éthique et logistique dans la phase de préparation de projet est aussi possible.

Également, si des heures additionnelles étaient requises, ces dernières seront à la charge du résident ou du responsable, ou encore, devront être préalablement approuvées par le directeur de la DEAU.

Stéphane Bolduc, M.D., FRCSC
Directeur adjoint à la recherche clinique
Direction de la recherche

Pierre Blanchard, M.D.
Directeur
Direction de l'enseignement et des
affaires universitaires

SECTION À COMPLÉTER :

Engagement du résident et du clinicien chercheur responsable du projet de recherche

Je reconnais avoir pris connaissance des informations et des engagements requis pour bénéficier de l'accès gratuit aux services de la PRCE (maximum de 35 heures) dans le cadre du partenariat entre la PRCE et la DEAU, et je m'engage à les respecter.

Signature du résident

Nom du résident

Date

Signature du chercheur responsable

Nom du chercheur responsable

Date

Signature du directeur de programme

Nom du directeur de programme

Date